

## CHARTE DE VIE

### du « Pré Fleuri »

## SEJOURS FAMILLES - INDIVIDUELS

### Bienvenue

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre chalet. Pour que chacun puisse profiter pleinement de son séjour, nous avons établi cette charte de vie. Elle repose sur des valeurs de respect, de convivialité et de responsabilité. Merci de la lire attentivement et de l'appliquer durant votre séjour.

### 1/ RESPECT ET SECURITE

- ⌚ **Respect des autres** : Chacun est invité à faire preuve de courtoisie et de respect envers les autres vacanciers, le personnel et les locaux.
- ⌚ **Bruit** : Pour le bien-être de tous, merci de veiller à ne pas faire de bruit excessif, notamment après 22h30.
- ⌚ **Partage des espaces communs** : Les espaces communs (salle à manger, salon, salle animation, etc.) sont à partager avec respect et convivialité.
- ⌚ **Respect des horaires** : Merci de respecter les horaires des repas et des activités pour le bon déroulement du séjour.
- ⌚ **Règles de sécurité** : Veuillez respecter les consignes de sécurité affichées dans le chalet et suivre les instructions du personnel en cas de besoin.
- ⌚ **Enfants** : Les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants. Il est interdit de laisser les enfants de moins de 12 ans sans surveillance.
- ⌚ **Activités** : Il est recommandé de suivre les conseils des accompagnateurs et de respecter les règles de sécurité.

### 2/ ENVIRONNEMENT, HYGIENE ET PROPRETE

- ⌚ **Respect de la nature** : Nous vous invitons à respecter l'environnement montagnard. Ne jetez pas de déchets dans la nature et utilisez les poubelles mises à disposition.
- ⌚ **Economie d'énergie** : Pensez à éteindre les lumières et à fermer les robinets lorsque vous quittez les espaces communs ou votre chambre.
- ⌚ **Tri des déchets** : Participer au tri sélectif des déchets.
- ⌚ **Propreté des espaces communs** : Chacun est invité à maintenir la propreté des espaces communs (salle à manger, sanitaires, salon, etc.). Les chaussures de randonnées ainsi que les équipements de ski devront être déposés dans le local dédié à cet effet.
- ⌚ **Chambres** : Prévoir votre linge de toilette, les draps sont fournis mais chacun devra faire son lit. Merci de laisser votre chambre propre et rangée à votre départ. Le sac poubelle sera fermé et déposé à la porte de la chambre. Les draps seront retirés et déposés dans les bacs adéquats.

Il est interdit de prendre un repas dans la chambre. Nul n'est « propriétaire de sa chambre » et ne peut prétendre la retrouver lors d'un séjour ultérieur.

CODE NAF : 5520Z

SIRET : 31059162300031

TVA : FR59310591623

53000 LAVAL

### 3/ VIE EN COLLECTIVITE

- ⌚ **Convivialité** : Salon, bar et salle d'animation, un lieu d'échange pour tous.
- ⌚ **Alimentation** : Les repas sont équilibrés avec une cuisine familiale et un menu unique. Les régimes alimentaires spécifiques doivent être signalés à l'avance.
- ⌚ **Participation aux tâches collectives** : Chacun est invité à participer aux tâches collectives (débarrassage des tables après les repas), prévoir sa serviette de table.
- ⌚ **Activités et animations** : En fonction des disponibilités de l'équipe, des activités ou animations pourront être proposées au départ du chalet sous l'entièbre responsabilité des participants. Chaque famille reste libre du programme de son séjour. Différents documents seront à votre disposition afin d'organiser vos journées. Les animations proposées par Saint-Gervais-les-Bains et les communes environnantes vous seront communiquées.

### 4/ RESPONSABILITE

- ⌚ **Matériel** : Chacun est responsable du matériel mis à disposition (mobilier des chambres, literie, équipements divers, jeux, etc.). En cas de dégradation, merci d'en informer le personnel.  
Une caution de 500€ par chambre sera à régler à votre arrivée.
- ⌚ **Objets personnels** : Le chalet décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels. Merci de veiller à vos affaires.

### 5/ REGLEMENT INTERIEUR

- ⌚ **Alcool et tabac** : La consommation d'alcool et de tabac est interdite aux mineurs. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.
- ⌚ **Animaux** : Non admis.
- ⌚ **Sanctions** : Tout manquement grave à cette charte pourra entraîner des sanctions, allant du rappel à l'ordre à l'exclusion du chalet.

### Conclusion

Cette charte de vie doit être lue, comprise, acceptée et signée par les vacanciers lors de l'inscription du séjour. Elle peut être affichée dans les espaces communs du chalet pour rappeler les règles à chacun.

Elle pourra être évolutive.

**Cette Charte de vie « Séjours familles - Individuels » a été adopté par le conseil d'administration de l'association « Vacances et Loisirs de la Mayenne », réunie à Laval, le 26 novembre 2025.**

Fait à Laval, le 01/12/25

**Le Président,**  
Jacques ROCU



**Le Trésorier,**  
Jean-Luc RAFIN



CODE NAF : 5520Z

SIRET : 31059162300031

TVA : FR59310591623

53000 LAVAL